



## **LES TABLEAUX OG** se substituent à la FRC pour les revenus de 20

Annexe à la déclaration n° 2035 des revenus destinée à l'ARAPL.

**Identité :** \_\_\_\_\_ **Profession :** \_\_\_\_\_ **N° adhérent :** \_\_\_\_\_

INFORMATIONS D'IDENTIFICATION		OGID00
Identification de l'éditeur et du logiciel		Réponse
Nom de l'éditeur du logiciel *		
Nom du logiciel comptable *		
Référence du logiciel comptable (numéro de version et de révision) *		
* Ces données sont fournies par votre éditeur de logiciel comptable à chaque livraison de version. A défaut, veuillez interroger votre prestataire.		
TVA		Réponse
Situation au regard de la TVA		
(1)recettes exonérées en totalité (2)recettes en franchise en base en totalité (3)recettes soumises en totalité (4)recettes soumises partiellement		
Adhérent sans conseil		Réponse
Je soussigné(e), .....		
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		
INFORMATIONS GENERALES		OGBNC01
Généralités		Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet		
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet		
Renseignements divers		Réponse
Quel est le statut de votre conjoint dans l'entreprise libérale :		
(1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint		
Le fond (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent?		
(1) oui - (2) non		
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?		
(1) oui - (2) non		
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité applicable?		
(1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable		
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ?		
(1) oui - (2) non		
Si l'adhérent a cessé son activité, précisez :	- la date de la cessation	..../..../....
	- le motif de la cessation	(1) vente - (2) vente avec départ en retraite
(3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès		
Une procédure collective a-t-elle été ouverte ? En cas de difficulté de l'entreprise, il s'agit de l'action mise en œuvre pour la sauvegarder,		
(1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire		
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE d'une activité libérale exercée à l'étranger? (1) oui (2) non		
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels (sinistre, maladie, congé maternité, déménagement, extension, concurrence, vol ...) ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes ?		
Y-a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? (1) oui (2) non		
Si oui alors:		
Désignation		Montant de l'acquisition

Identité :	Profession :	N° adhérent :	revenus 20			
			OGBNC01			
<b>Locaux professionnels - adresses</b>			Réponse			
Local n° 1 :						
Local n° 2 :						
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel						
<b>Véhicules utilisés à titre professionnel (à remplir seulement en cas de déduction de frais réels)</b>						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% prof.	Date de 1ère mise en circulation	Taux émission de CO <sub>2</sub> (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type de véhicule :

(1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) vélo, vélosmoteur, scooter

(B) Mode de détention :

(1) Propriété, (2) Crédit bail, (3) Location Longue Durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO<sub>2</sub> :

voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

<b>CONTRÔLE DE LA TVA BNC</b>	OGBNC06
Si les recettes sont inférieures au seuil de la franchise en base de TVA et si il y a option pour le régime réel de TVA, une lettre d'option à l'Administration Fiscale a-t-elle été adressée ? (1) Oui - (2) Non	

<b>ZONES LIBRES</b>	OGBNC08
Exercez-vous une autre activité par ailleurs ?	
(1) non - (2) activité salariée - (3) autre activité	
Avez-vous fait l'objet d'un contrôle fiscal ?	
(1) non - (2) oui (Si oui, envoyez une copie de la notification à l'ARAPL)	

Identité : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_ N° adhérent : \_\_\_\_\_ revenus  
\_\_\_\_\_ 20

## revenus 20

OGBNC02

## Divers à déduire (ligne 43 - CL)

Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-value à court terme étalemente	
Médecins du secteur 1 *	
Déduction forfaitaire 2 % *	
Déduction complémentaire de 3 % **	
Abattement du groupe III **	
Autres déductions à préciser :	

**Médecins installés** : codifiez votre situation par rapport à la convention médicale au cadre 1, page 2035 A de la déclaration :

**C1** : conventionné secteur 1 sans droit à dépassement

**C2** : conventionné secteur 1 avec droit à dépassement

### C3 : conventionné secteur 2 honoraires libres

**C0** : omnipraticien et spécialiste médical et chirurgical non conventionnés

\* Attention, ces déductions concernent uniquement les médecins installés en secteur 1 et sous certaines conditions.

\*\* Le cumul de l'avantage fiscal lié à l'adhésion ARAPL (dispense de majoration de 10%) est impossible avec la déduction forfaitaire de 3% et du groupe III. La déduction de 3% est possible et cumulable uniquement au titre de la 1ère année d'adhésion à une association agréée.

OGBNC03

## Réintégrations et charges mixtes

A remplir obligatoirement si charges mixtes ou CSG-CRDS payée

**Si vous avez déduit la seule part professionnelle de la dépense sur la 2035, cochez ici**

(1) Attention aux nouveaux plafonds de déductibilité des amortissements selon le taux d'émission de CO2 pour les véhicules acquis ou loués à compter du 01.01.21 (Guide des professions libérales > BNC > Frais de véhicules).

(2) Attention aux conditions d'application de la réduction d'impôt (Guide des professions libérales > BNC > Crédits et réductions d'impôt).

Identité :		Profession :		N° adhérent :		revenus
						20

Si vous faites appel à un Expert-comptable, vous devez obligatoirement transmettre ce tableau entièrement complété.

OGBNC00

## DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE POUR LES REVENUS 20

### JE SOUSSIGNE [E] :

Identité du professionnel de la comptabilité : \_\_\_\_\_  
N° siret : \_\_\_\_\_  
Adresse du cabinet : \_\_\_\_\_

### DECLARE QUE LA COMPTABILITE DE :

Nom, prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_  
Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_

Adhérent de l'association agréée ARAPL IDF, 51 rue Le Peletier - 75009 PARIS (n° agrément : 205757)

### EST TENUE

### EST SURVEILLEE

Répondre 1 pour TENUE ou 2 pour SURVEILLEE

et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis et que les déclarations fiscales communiquées à l'Administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité.

### EST TENUE SELON : (portez une croix dans la case adéquate)

- 1 - La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978 ;
- 2 - Le plan comptable professionnel \* retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées ;
- 3 - Le plan comptable professionnel \* non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées ;
- 4 - Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.
- 5 - Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93 A du CGI).

\* En cas d'utilisation du plan comptable d'une profession, indiquer la profession : \_\_\_\_\_

et la référence aux dispositions réglementaires : \_\_\_\_\_

### ATTESTE que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### Nom du signataire ►

Le nom du signataire doit être le nom de l'Expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur du fichier EDI-TDFC.

### Signature ►

Collaborateur en charge du dossier : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_

Pour permettre à l'ARAPL de remplir sa mission d'examen de cohérence et de vraisemblance et sa mission d'analyse des informations économiques, comptables et financières, veuillez compléter le tableau de contrôle de régularité (TCR-BNC 04)

Veuillez à renseigner les indicateurs mis en évidence et à vous conformer aux instructions de votre ARAPL.

Identité		Profession		N° adhérent	revenus 20
----------	--	------------	--	-------------	---------------

Les indicateurs dont nous avons besoin pour la mission d'analyse sont mis en évidence.



revenus  
20

### Tableau de contrôle de régularité (TCR - OGBNC04) prévu par l'Administration fiscale

Extrait de la documentation de l'Administration Fiscale (BOI-DJC-OA-20-10-20-20)  
Reconstitution de la déclaration n° 2035 au vu de la trésorerie

OGBNC04

Code EDI TDFC	Montants issus de la comptabilité et de la déclaration n° 2035 à reporter	montants
<b>AA</b>	<b>Solde comptable des comptes financiers professionnels en fin de période :</b>	
	Banque n° 1 au 31 décembre	Total :
	Banque n° 2 ou à la fin de la période d'imposition	
	Banque n° 3	
	Espèces ou caisse	+
<b>AB</b>	<b>Prélèvements personnels effectués</b>	
AC	Versements effectués au compte de la SCM ou de la SISA durant l'année	
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année	
AE	Acquisition d'immobilisations (montant HT si TVA récupérable et si tenue HT)	
AF	Quote-part privée des dépenses mixtes payées par les comptes professionnels (si méthode nette)	
AG	TVA payée au Trésor dans l'année (1)	
AX	TVA récupérable sur achat d'immobilisations (1)	
AY	TVA récupérable sur biens et services (1)	
AZ	Autres dépenses patrimoniales (détail)	
<b>AH</b>	<b>TOTAL A</b>	
<b>AJ</b>	<b>Solde comptable des comptes financiers professionnels en début de période :</b>	
	Banque n° 1 au 1er janvier	Total :
	Banque n° 2 ou au début de la période d'imposition	
	Banque n° 3	
	Espèces ou caisse	+
<b>AK</b>	<b>Apports personnels effectués</b>	
AL	Quote-part de frais SCM (selon déclaration n° 2036 - hors quote-part amortissements)	
AM	Emprunt (capital reçu dans l'année)	
AN	Cession d'immobilisations (montant encaissé dans l'année)	
AW	TVA encaissée sur recettes (1)	
AP	Frais déduits dans la déclaration n° 2035 non payés par les comptes financiers professionnels et frais forfaitaires n'ayant pas donné lieu à mouvement financier (ex : indemnités kilométriques, forfait blanchissement).	
BZ	Autres recettes patrimoniales (détail)	
<b>AQ</b>	<b>TOTAL B</b>	
<b>AR</b>	<b>RESULTAT THEORIQUE (Total A - Total B)</b> Doit correspondre à l'Excédent (CA) ou à l'Insuffisance (CF) page 2035 B	1
AS	Dépenses professionnelles déduites ligne BR (page 2035 A)	report BR
AT	Encaissements théoriques	(1) + (2)
AU	Recettes nettes déclarées ligne AG (page 2035 A)	report AG
<b>AV</b>	<b>ECART entre recettes théoriques (3) et recettes déclarées (4)</b> <b>(4) - (3) =</b>	
La situation est a priori normale lorsque l'écart est nul. Si l'écart est différent de 0, merci d'en identifier l'origine.		

(1) si comptabilité tenue HT

N° adhérent :		Dénomination du Groupement :		revenus <b>20</b>	
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - ASSOCIE</b>				<b>OGBNC07</b>	

**DETAIL DES CHARGES PROFESSIONNELLES PERSONNELLES DES ASSOCIES  
DE SOCIETES OU GROUPEMENTS D'EXERCICE**

Nom et prénom de l'associé : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_

Valeur des parts sociales dans votre patrimoine professionnel \_\_\_\_\_

Votre quote-part dans le résultat social en % \_\_\_\_\_ %

**Montant en € de la quote-part vous revenant dans le résultat social** ➔

A

**DETAIL DE VOS CHARGES PROFESSIONNELLES PERSONNELLES**

Honoraires rétrocédés		
Impôts et taxes	CET (CFE / CVAE)	
	CSG déductible	
Frais de véhicules (trajets domicile/cabinet)		
Charges sociales personnelles déductibles	Obligatoires	
	Allocations familiales	
	Retraites	
	Maladies	
	Facultatives	
	Perte d'emploi Madelin	
	Prévoyance Madelin	
	Retraite complémentaire Madelin	
Frais financiers		
Autres (préciser la nature) :		
<b>Total des dépenses</b>		➔
Déductions diverses (à préciser) :		
Réintégitations diverses (à préciser) :		
<b>RESULTAT NET DE L'ASSOCIE ( E = A - B - C + D )</b>		➔
		= E

(-) B

(-) C

(+) D

résultat net à reporter  
sur la 2042 C

Plus ou moins-value réalisée sur la cession de : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_

**FRAIS DE VEHICULES**

(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) Vélo, vélosporteur, scooter

A compléter en cas de déduction forfaitaire des frais de véhicules

Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance du véhicule	Nombre de km	Montant des indemnités kilométriques